

Rencontre sur le site de la plate-forme de compost et d'épandage
de M. GAYARD situé à Richechère - 42560 Boisset St Priest
Samedi 10 avril 2021

Présents : M. GAY Maire de Boisset-Saint-Priest et plusieurs de ses adjoints, un adjoint et un conseiller municipal de la commune de Saint-Georges-Hauteville (M. le Maire étant excusé), M. GAYARD de l'EARL GAYARD COMPOST ET EPANDAGE et des représentants des différents hameaux alentours.

Remerciements à M. GAYARD d'avoir accepté de recevoir les représentants des 2 communes pour présenter, expliquer son activité, faire une visite du site et répondre aux questions.

Suite aux différents signalements de plusieurs habitants de Boisset-Saint-Priest et Saint-Georges-Hauteville concernant des odeurs pestilentielles émanant de la plate-forme de compost et d'épandage depuis 2 ans et sur l'initiative de la Mairie de Boisset-Saint-Priest, une rencontre a eu lieu ce jour sur le site.

M. GAYARD a décrit le site constitué de plusieurs « andains » provenant de différents entrants : déchets verts, boues de l'Isle-Sur-La-Sorgues (renseignements pris il s'agirait de l'entreprise ROUSSELOT qui génère des boues d'origine animale), boues de stations d'épuration, déchets de Nestlé-Purina d'Andrézieux-Bouthéon ...

M. GAYARD précise que les fortes odeurs proviennent des andains situés au centre du site et lors des retournements. Il se dit conscient des nuisances olfactives subies par les habitants des hameaux alentours en fonction des vents et semble soucieux de trouver des solutions pour les limiter. Il parle notamment d'un « produit destructeur d'odeurs » qu'il va mettre à l'essai prochainement. Une autre solution consisterait à recouvrir les andains nauséabonds avec une bâche. M. GAYARD n'a, à ce jour, aucun retour sur l'efficacité des deux solutions envisagées.

Enfin, M. GAYARD ajoute que les andains sont retournés tous les deux mois et suggère de ne pas le faire du mois de mai au mois de septembre. Nous lui faisons remarquer, après renseignements sur un site internet spécialisé, que la procédure recommanderait de retourner les andains à intervalles réguliers dès que le cœur du tas atteint une certaine température et garder le taux d'humidité par aspersion ; ce à quoi il répond que ceci générerait une perte de rentabilité.

Il précise n'avoir aucune formation dans la gestion des déchets mais être suivi par l'entreprise VEOLIA qui effectue des analyses sans qu'on ait connaissance des substances et des réglementations en vigueur.

Les périodes de « retournements » correspondent effectivement aux relevés effectués par les habitants de plusieurs hameaux qui ont noté les jours de pestilence, mais force est de constater qu'il n'est plus possible de s'approcher du site sans être incommodé par l'odeur et ce toute l'année. De plus, en fonction de la pression atmosphérique, des vents et des variations de températures, ces odeurs nauséabondes se propagent aux hameaux alentours où l'air devient également irrespirable.

Nous avons également constaté que des matières telles que : le produit fini, les déchets après criblage et la chaux sont stockés sur une partie non grillagée du site et donc en libre accès et non sécurisée ...

La question a été posée sur les plastiques qui s'envole du site et qui par grand vent s'éparpillent loin dans la nature. M. GAYARD répond qu'il les ramasse autant que possible ...

Dans ses projets d'aménagement, M. GAYARD nous informe vouloir modifier la plate-forme du bas pour la surélever, rendre le bassin de rétention opérationnel (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et ce pour fin juin 2021. La construction d'un bâtiment pour abriter ses engins est également prévue.

Après réflexion, nous nous demandons si le non retournement des andains, sur une longue période et par forte chaleur, pourrait être source de problèmes. Les risques d'incendie sont clairement identifiés dans l'arrêté dont dépend ce type d'exploitation. Les moyens obligatoires de lutte contre les incendies sont-ils mis en places ?

La mairie a proposé la mise place d'une commission de suivi avec la participation d'élus, de l'exploitant et d'un représentant concerné de chaque hameau impacté.

En dehors des odeurs extrêmement dérangeantes, notre environnement, la biodiversité, les sources et les nappes phréatiques ne sont-ils pas mis à mal par les écoulements venant des boues ? Que respirons-nous vraiment ? Les sentiers de Boisset-Saint-Priest sont une fierté, mais désormais les randonneurs et les sportifs évitent de passer à proximité du site. Quelle image cela donne-t-il de notre village ? La remarque d'un couple de nouveaux habitants concernant leur regret d'avoir acheté dans une commune où une telle nuisance est présente ne peut-elle pas laisser à penser que la valeur des biens immobiliers va être dévaluée ?

Face à toutes ces inquiétudes et ces interrogations, les habitants demandent davantage de garanties.

« Nuisances Plate-forme » nuisanceplateforme@hotmail.fr